



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Nouveau système de déclaration des erreurs pour les fournisseurs de prestations ambulatoires

**Zurich, le 6 juillet 2022 – La révision de l’ordonnance sur l’assurance maladie OAMal prévoit que les fournisseurs de prestations ambulatoires sont tenus d’instaurer un système interne de déclaration et d’apprentissage ou de s’affilier à un réseau de déclaration homogène pour toute la Suisse d’évènements indésirables. Ceci est une condition d’admission pour de nouveaux fournisseurs. Grâce au CIRS ambulatoire existe désormais le premier logiciel que toutes les associations ambulatoires en Suisse peuvent immédiatement utiliser.**

Depuis cette année, les fournisseurs de prestations stationnaires et désormais aussi ambulatoires du système de santé suisse sont tenus de systématiquement collecter et traiter les déclarations d’erreurs à des fins d’assurance de la qualité. Les systèmes de déclaration d’incidents critiques (*Critical Incident Reporting Systems* CIRS) ont pour objectif de déclarer anonymement les annonces. Hôpitaux et réseaux de médecins disposent fréquemment déjà de tels systèmes de déclaration. En revanche, ce travail représente une charge administrative et financière supplémentaire pour les associations des domaines de la santé qui facturent à titre d’indépendants, comme la physiothérapie ou la chiropractie.

#### ***Système de déclaration et d’apprentissage***

Sécurité des patients Suisse exploite depuis des années le *Critical Incident Reporting & Reacting NETWORK* (CIRNET) qui permet aux organisations stationnaires de santé affiliées de saisir anonymement les déclarations d’erreur de leur *Critical Incident Reporting System* CIRS local. Se basant sur ce système, la société spécialisée new-win SW Solutions AG a désormais développé une solution technique permettant également aux associations ambulatoires du système de santé ayant des membres qui facturent à titre d’indépendants d’exploiter un CIRS auquel ces membres peuvent s’affilier par le biais d’un contrat d’abonnement.

#### ***Une solution technique avec un fournisseur privé***

« Nous avons identifié la nécessité de créer une possibilité pour les associations de permettre à leurs membres de satisfaire, grâce à la participation au CIRS ambulatoire, aux nouvelles exigences en matière de qualité de l’ordonnance revue sur l’assurance maladie » explique Helmut Paula, responsable CIRNET de Sécurité des patients Suisse. Grâce à la saisie commune de déclarations au sein des associations respectives, le CIRS ambulatoire offre un potentiel important pour les systèmes d’apprentissage. Les prestations de la Fondations dans le cadre du projet CIRS comprennent le triage des cas et la transmission d’un rapport standardisé au système CIRNET. Cela permet d’identifier les problèmes d’interface entre les secteurs de soins et d’élargir le champ de vision de la gestion des risques cliniques, comme le souligne Helmut Paula. Sécurité des patients Suisse va maintenant informer les associations des fournisseurs de prestations ambulatoires et les encourager à s’affilier au système.

### Informations complémentaires

<https://www.securitedespatients.ch/>

### Contact

Helmut Paula, responsable CIRNET, directeur adjoint a. i.  
Tél. +41 43 244 14 84, [helmut.paula@patientensicherheit.ch](mailto:helmut.paula@patientensicherheit.ch)

Mark Baecher, chargé de communication a.i.  
Tél. +41 43 266 88 50, [medien@patientensicherheit.ch](mailto:medien@patientensicherheit.ch)

La **Fondation Sécurité des patients Suisse** s'engage pour une culture de la sécurité effective et constructive dans le secteur de la santé. Elle utilise son expertise pour développer et réaliser avec d'autres acteurs de la santé publique, des programmes de qualité à l'échelle nationale et des projets de recherche visant à accroître durablement la sécurité des patients.